

CONSEIL D'ADMINISTRATION

652^e assemblée régulière Procès-verbal version officielle

30 septembre 2025, à 18 h 30
Salle AR-20 du Cégep de Valleyfield

Membres présent(e)s	Mesdames Véronique Boisvert, Lucie Chiasson, Alexandra Claveau (arrivée à 18 h 36), Julie Dunn, Camélia Houle, Michèle Kama (arrivée à 18 h 39), Chantal Malouin, Isabelle Prément et messieurs Jean-François Bolduc, James-William Caron, Marc-André D'Amour, Etienne Leduc et Marc Rémillard
Membres absent(e)s	Mesdames Lyne Demers, Marie-Claude Côté et messieurs Hugo Lachance et Sébastien St-Amour
Siège vacant	Représentant(e) du conseil régional des partenaires du marché du travail de la région
	Représentant(e) des étudiant(e)s – secteur préuniversitaire
Invité(e)s	Mesdames Marie Barrette, Annie Bélisle-L'Anglais, Édith Filiatrault, Amélie Mercier et messieurs Francis Bernard et Benoit Sauvé
Secrétaire de l'assemblée	Madame Geneviève Boileau

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du conseil d'administration
 - 3.1. Procès-verbal de la 650^e assemblée régulière
 - 3.2. Procès-verbal de la 651^e assemblée extraordinaire
 - 3.3. Affaires découlant des procès-verbaux
4. Correspondance
 - 4.1. MES – Lettre de la ministre Mme Pascale Dery – Investissements dans le cadre de l'exercice financier 2025-2026
 - 4.2. MES – Lettre de la ministre Pascale Dery – Confirmation de subvention pour les programmes à petites cohortes
 - 4.3. MES – Lettre de la ministre Pascale Dery – Nomination de Mme Alexandra Claveau pour un second mandat au conseil d'administration du Cégep de Valleyfield
 - 4.4. Lettre de M. Érick Cyr, président du syndicat des enseignant(e)s – Nomination de Mme Chantal Malouin à titre de représentante des enseignant(e)s au conseil d'administration
5. Dépôt de documents
 - 5.1. Procès-verbal de la 982^e réunion régulière du comité exécutif
 - 5.2. Procès-verbal de la 983^e réunion extraordinaire du comité exécutif
 - 5.3. Procès-verbal de la 10e rencontre du comité de gouvernance et éthique tenue le 25 avril 2025

- 5.3.1. Lancement des mises en candidature – DEC honorifique 2025-2026
- 5.3.2. Retour sur le sondage de satisfaction et autoévaluation des membres du CA
- 5.4. Procès-verbal de la 8^e réunion régulière de la commission des études pour l'année 2024-2025
6. Résolutions en bloc
 - 6.1. Sanction des études DEC et AEC
 - 6.2. Modification – Signataires du Cégep – Vérification des antécédents judiciaires pour les stages
 - 6.3. Modification – Charte du comité de gouvernance et d'éthique
 - 6.4. Autorisation d'un protocole d'entente relatif à l'hébergement temporaire d'urgence de sinistrés avec la Ville de Salaberry-de-Valleyfield (*séance tenante, le point est déplacé au point 7.1*)
 - 6.5. Nomination des membres du comité d'éthique de la recherche (*séance tenante, ce point devient le point 6.4*)
7. Sujets pour adoption
 - 7.1. Mandat du directeur général pour 2025-2026 (*séance tenante, le point est déplacé au point 7.2*)
 - 7.2. Mandat du directeur des études pour 2025-2026 (*séance tenante, le point est déplacé au point 7.3*)
 - 7.3. Révision de la prolongation d'entente – Concessionnaire alimentaire (*séance tenante, le point est déplacé au point 7.4*)
8. Points d'information
 - 8.1. Bilan et faits saillants de la Fondation du Cégep
 - 8.2. Ratification des décisions du comité exécutif de la période estivale 2025
 - 8.3. Reddition de comptes annuelle des services autofinancés (SF-21-PO-01) pour 2025-2026
 - 8.4. Reddition de comptes sur les contrats entre 10 000 \$ et 150 000 \$ pour 2024-2025
 - 8.5. Suivi du projet de remplacement des fenêtres de l'aile A
 - 8.6. Suivi du projet de remplacement de la toiture et de la ventilation de l'aile B
 - 8.7. Bilan du Plan de travail institutionnel 2024-2025
 - 8.8. Plan de travail institutionnel 2025-2026
 - 8.9. Recensement des opérations entre apparentés – Formulaire à remplir par les membres
 - 8.10. Du président
 - 8.11. Du directeur général
 - 8.11.1. Revue de presse du 29 avril au 6 juin au 11 septembre 2025
 - 8.11.2. Balado *Ma vie ma région* – Cégep : plus d'étudiants, moins d'argent
 - 8.12. Du directeur des études
 - 8.12.1. Retour sur la rentrée 2025
 - 8.12.2. Effectif étudiant au 20 septembre 2025
 - 8.12.3. Comité d'éthique de la recherche – Bilan des activités 2024-2025
9. Point à huis clos
 - 9.1. Création d'un poste de coordonnateur(-trice) aux affaires étudiantes – Début des consultations
10. Date et heure de la prochaine assemblée : 28 octobre 2025 à 18 h 30, à la salle AR-20
11. Clôture de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

À 18 h 32, le quorum est atteint et l'assemblée débute sous la présidence de monsieur Jean-François Bolduc, président.

Il souhaite la bienvenue à Mme Chantal Malouin, nouvelle professeure élue, et félicite Mme Amélie Mercier pour son mariage.

2. Adoption de l'ordre du jour

M. Bolduc dépose l'ordre du jour de la 652^e assemblée régulière du 30 septembre 2025 pour adoption.

Il est proposé par Mme Véronique Boisvert
Et appuyé par Mme Lucie Chiasson

A-652.2

QUE L'ORDRE DU JOUR SOIT ADOPTÉ TEL QUE déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Adoption des procès-verbaux du conseil d'administration

3.1. Procès-verbal de la 650^e assemblée régulière

Les membres prennent connaissance du procès-verbal version publique ainsi que la version confidentielle considérant que des sujets ont été traités à huis clos.

Il est proposé par Mme Véronique Boisvert
Et appuyé par M. James-William Caron

A-652.3.1

QUE LE PROCÈS-VERBAL DE LA 650^e assemblée régulière soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2. Procès-verbal de la 651^e assemblée extraordinaire

Les membres prennent connaissance du procès-verbal.

Il est proposé par M. Marc-André d'Amour
Et appuyé par Mme Lucie Chiasson

A-652.3.2

QUE LE PROCÈS-VERBAL DE LA 651^e assemblée extraordinaire soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.3. Affaires découlant des procès-verbaux

Ref.CA.650.8.1

Modification à venir du contrat de désamiantage du G-300

M. Rémillard invite Mme Bélisle-L'Anglais, directrice des services administratifs, à assurer le suivi sur le dossier en litige avec l'entreprise DEMCO. La correspondance devant être transmise a été faite à DEMCO. L'offre a été déclinée. Certains délais ont été rencontrés dans le dossier et finalement, le 26 septembre dernier, un jugement a été rendu à la suite d'une demande d'inscription pour jugement sur désistement réputé sur la requête d'instance et DEMCO est condamné à payer des frais de justice, les frais exigés par le Cégep. Toutefois, une nouvelle demande introductory d'instance pour l'exercice du droit hypothécaire de vente sous contrôle de justice pourrait suivre de la part de DEMCO. Des échanges ont lieu sur les procédures entourant l'hypothèque légale, un suivi sera fait auprès de l'avocat au dossier.

4. Correspondance

4.1. MES – Lettre de la ministre Pascale Déry – Investissements dans le cadre de l'exercice financier 2025-2026

Les membres prennent connaissance de la correspondance. M. Rémillard précise qu'une nouvelle mesure a été instaurée entourant les initiatives du campus sécuritaire dans le cadre du plan d'action pour contrer les violences à caractère sexuel.

4.2. MES – Lettre de la ministre Pascale Déry – Confirmation de subvention pour les programmes à petites cohortes

Les membres prennent connaissance de la correspondance. M. Rémillard précise que trois programmes sont visés par cette subvention.

4.3. MES – Lettre de la ministre Pascale Déry – Nomination de Mme Alexandra Claveau pour un second mandat au conseil d'administration du Cégep de Valleyfield

Les membres prennent connaissance de la correspondance.

4.4. Lettre de M. Érick Cyr, président du syndicat des enseignant(e)s – Nomination de Mme Chantal Malouin à titre de représentante des enseignant(e)s au conseil d'administration

Les membres prennent connaissance de la correspondance.

5. Dépôt de documents

5.1. Procès-verbal de la 982^e réunion régulière du comité exécutif

Les membres prennent connaissance du procès-verbal.

5.2. Procès-verbal de la 983^e réunion extraordinaire du comité exécutif

Les membres prennent connaissance du procès-verbal.

5.3. Procès-verbal de la 10^e rencontre du comité de gouvernance et éthique tenue le 25 avril 2025

Les membres prennent connaissance du procès-verbal. M. Marc-André D'Amour, président du Comité, fait état des travaux en cours.

5.3.1. Lancement des mises en candidature – DEC honorifique 2025-2026

M. D'Amour invite les membres à consulter le formulaire de mise en candidature qui a été actualisé. Il rappelle que la période de mises en candidature est en cours et se terminera le 1^{er} novembre. M. Rémillard précise qu'une candidature est déjà entrée à la Direction générale. Il rappelle quelques critères convenus quant au processus d'évaluation et à l'analyse des dossiers.

5.3.2. Retour sur le sondage de satisfaction et autoévaluation des membres du CA

M. D'Amour informe que les membres sont à analyser le sondage et feront des recommandations.

5.4. Procès-verbal de la 8^e réunion régulière de la commission des études pour l'année 2024-2025

Les membres prennent connaissance du procès-verbal. Aucun suivi n'est requis.

6. Résolutions en bloc

M. Marc-André D'Amour demande à pouvoir discuter d'un des sujets proposés dans les résolutions en bloc, soit le point 6.4 intitulé : *Autorisation d'un protocole d'entente relatif à l'hébergement temporaire d'urgence de sinistrés avec la Ville de Salaberry-de-Valleyfield*. Les membres sont d'accord à ce qu'il soit traité à part. Le point est ainsi déplacé à 7.1, les points suivants sont ainsi décalés en fonction de la numérotation. Aucun autre point n'est retiré.

6.1. Sanction des études DEC et AEC

Afin d'entreprendre l'opération de sanction des études pour 34 étudiants qui se voient décerner une attestation d'études collégiales (AEC),

- Dix étudiants à l'hiver 2025
- Vingt-quatre étudiants à l'été 2025

nous demandons au conseil d'administration d'autoriser le directeur général et le directeur des études à signer les attestations d'études collégiales (AEC) pour les étudiants dont les noms apparaissent dans le document disponible à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications. Afin d'entreprendre l'opération de sanction des études pour les 237 étudiants qui se voient décerner un diplôme d'études collégiales (DEC)

- un étudiant à l'automne 2018;
- un étudiant à l'hiver 2024;
- deux étudiants à l'été 2024;
- trois étudiants à l'automne 2024;
- cent quatre-vingt-deux étudiants à l'hiver 2025;
- quarante-quatre étudiants à l'été 2025;
- quatre étudiants à l'automne 2025.

nous demandons au conseil d'administration d'approuver le lot numéroté mentionné ci-dessous et de recommander au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, de décerner le diplôme d'études collégiales (DEC) aux étudiants méritants.

Les documents émis par le Registrariat sont disponibles à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications.

Il est proposé par Mme Véronique Boisvert
Et appuyé par M. Etienne Leduc

A-652.6.1

D'AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LE directeur des études à apposer leur signature sur les attestations d'études collégiales (AEC) de chacun des étudiants finissants. Les noms figurent dans le document « Liste des étudiants sanctionnés par programme » du 30 septembre 2025, à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications;

DE PLUS,

DE RECOMMANDER AU MINISTRE DE l'Enseignement supérieur, l'émission du diplôme d'études collégiales « DEC », aux 237 étudiants finissants dont les noms figurent dans les lots suivants : VL2025082201 et déposé à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.2. Modification – Signataires du Cégep – Vérification des antécédents judiciaires pour les stages

Les programmes Techniques d'éducation à l'enfance (322.A1) et Techniques d'éducation spécialisée (351.A1) proposent des stages auprès de clientèles vulnérables, notamment en petite enfance et en milieu scolaire. Ainsi, afin d'être assuré de ne pas envoyer dans ces milieux de stage des étudiant(e)s pouvant mettre à risque les clientèles, une vérification des antécédents judiciaires est nécessaire.

Pour Techniques d'éducation spécialisée, ce sont les milieux de stages qui ont la responsabilité de faire le processus de vérification des antécédents judiciaires. Alors que pour Techniques d'éducation à l'enfance, c'est le Cégep qui doit s'assurer d'envoyer au poste de la Sûreté du Québec les formulaires de tou(-te)s les étudiant(e)s qui iront en stage et feront de l'apprentissage en milieu de travail (AMT) pour effectuer les validations. C'est le Centre de coordination École-Étudiant-Entreprise (CC3E) qui se charge de cette opération. Dans le cadre de ce processus, le Cégep doit indiquer à la Sûreté du Québec qui seront les signataires autorisés pour valider l'identité des étudiant(e)s qui remplissent le formulaire.

Les personnes dûment autorisées identifiées seront Lyne Goulet, enseignante et superviseure de stage en Techniques d'éducation à l'enfance, et Léonie Cadieux (nouvelle responsable du CC3E).

Considérant l'obligation du Cégep de Valleyfield, par l'entremise du Centre de coordination École-Étudiant-Entreprise (CC3E), de procéder aux vérifications des antécédents judiciaires des futur(e)s stagiaires en Techniques d'éducation à l'enfance;

Considérant les démarches qui doivent être faites auprès de la Sûreté du Québec pour confirmer les personnes devant être les signataires autorisés;

Considérant les validations à l'interne faites par la responsable du CC3E pour bien identifier les personnes signataires;

Considérant qu'il y aura un formulaire de consentement interne qui devra être complété par les étudiant(e)s autorisant Léonie Cadieux ainsi que Anne-Marie Ouellette, Alannah Hennessy et Stéphanie Gagné, personnel du registrariat, à avoir accès à ces informations durant la période de l'admission à la sanction afin d'assurer le suivi du cheminement scolaire;

Il est proposé par Mme Véronique Boisvert
Et appuyé par M. Etienne Leduc

A-652.6.2

D'AUTORISER LYNE GOULET, ENSEIGNANTE ET
superviseure de stage en Techniques d'éducation à
l'enfance, et Léonie Cadieux, Responsable du CC3E
à être les personnes signataires des antécédents
judiciaires auprès de la Sûreté du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.3. Modification – Charte du comité de gouvernance et d'éthique

La Charte du Comité gouvernance et d'éthique a été adoptée au conseil d'administration en juin 2021, avec la création du Comité. Cette charte doit être révisée aux trois ans par ses membres. Elle doit donc être revue afin d'évaluer si son contenu demeure actuel.

De plus, le conseil d'administration (CA) a créé la distinction appelée « DEC honorifique du Cégep de Valleyfield » lors de l'assemblée du 24 octobre 2023, et ce, selon les modalités énoncées dans un document inclus aux présentes. Ces modalités précisent que le comité de gouvernance et d'éthique assure l'analyse approfondie des candidatures reçues afin de soumettre une recommandation au CA qui a la responsabilité d'octroyer la mention de DEC honorifique.

Ce mandat n'ayant pas été prévu initialement lors de l'adoption de la Charte du comité de gouvernance et d'éthique adoptée lors du CA du 8 juin 2021, le comité a procédé à sa révision afin d'y faire l'ajout de ce mandat.

La Charte du comité de gouvernance et d'éthique révisée est déposée aux membres pour finaliser la mise à jour et adopter la nouvelle mouture.

Considérant la création par le conseil d'administration (CA) de la distinction appelée « DEC honorifique du Cégep de Valleyfield », incluant ses modalités, lors de l'assemblée du CA du 24 octobre 2023 et que le comité de gouvernance et d'éthique agit à titre de comité de sélection des candidat(e)s;

Considérant que les membres du comité sont favorables aux modifications proposées dans la Charte;

Il est proposé par Mme Véronique Boisvert
Et appuyé par M. Etienne Leduc

A-652.6.3

D'ADOPTER LES MODIFICATIONS À LA SUITE DE
la révision de la Charte du comité de gouvernance et
éthique qui sera effective le 30 septembre 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.4. Nomination des membres du comité d'éthique de la recherche (CER)

La politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains du Cégep de Valleyfield prévoit la constitution d'un comité d'éthique de la recherche (CER). La politique prévoit également que le conseil d'administration, sous la recommandation de la Direction des études, est responsable de la nomination des membres. Le Cégep confie au comité le mandat d'évaluer l'éthique des

travaux de recherche, ce qui comprend l'approbation, la modification, le refus ou l'arrêt de projets de recherche, impliquant des êtres humains.

Le CER se compose actuellement des membres suivants :

- Véronique Boisvert (Techniques juridiques) comme personne compétente en droit dans un domaine pertinent (mandat 2024-2026);
- Jonathan Scott (Sociologie), comme personne ayant une expertise pertinente en ce qui concerne les méthodes, les domaines et les disciplines de recherche relevant de l'autorité du CER (mandat 2024-2026);
- Julien Poirier (Sciences sociales), comme personne ayant une expertise pertinente en ce qui concerne les méthodes, les domaines et les disciplines de recherche relevant de l'autorité du CER (mandat 2024-2026);
- Khalid Chaoub (Psychologie et techniques de recherche sociale) comme personne versée en éthique (mandat 2024-2026);
- Jean-Christophe Potvin (Éducation spécialisée) comme personne ayant une expertise pertinente en ce qui concerne les méthodes, les domaines et les disciplines de recherche relevant de l'autorité du CER (mandat 2024-2026);
- Anik Pontbriand (Soins infirmiers) a été nommée. Elle n'est cependant pas une membre active du CER, car elle n'est pas en mesure de participer à ses activités (mandat 2024-2026);
- Rémi Pelletier, comme personne membre de la collectivité n'ayant aucune affiliation avec le Cégep (mandat 2023-2025).

Rémi Pelletier a quitté ses fonctions au sein du CER au printemps 2025. Il a reçu une motion de félicitations pour son implication active au sein du comité et son souci constant de représenter les intérêts des participant(e)s et de la communauté de la région.

Afin de combler le poste laissé vacant par le départ de Rémi Pelletier, la candidature de Karine Daigle a été retenue.

Peggy Roquigny est la conseillère pédagogique à la recherche qui assure le bon fonctionnement des travaux du comité.

Considérant l'article 5.1.2 de la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains au sujet de la composition du comité d'éthique de la recherche (CER);

Considérant la recommandation du CER;

Considérant la recommandation favorable de la Direction des études;

Il est proposé par Mme Véronique Boisvert
Et appuyé par M. Etienne Leduc

A-652.6.5

D'ADOPTER LA NOMINATION DES MEMBRES DU comité d'éthique de la recherche tel que déposé au conseil d'administration du 30 septembre 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. Sujets pour adoption

7.1. Modification – Autorisation d'un protocole d'entente relatif à l'hébergement temporaire d'urgence de sinistrés avec la Ville de Salaberry-de-Valleyfield –

Ce sujet est traité dans les points d'adoption à part, comme demandé initialement dans le point *Résolutions en bloc*, par M. D'Amour.

En 2023, dans le cadre de la mise à jour de son plan municipal de sécurité civile, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a approché le Cégep de Valleyfield afin de mettre en place un protocole d'entente relatif à l'hébergement temporaire d'urgence de sinistrés. À la suite de la proposition initiale de la Ville, nous avons proposé des modifications afin que le principe de réciprocité soit présent à l'entente.

Le projet de protocole est déposé au conseil d'administration.

M. D'Amour demande le retrait de ce point dans la résolution en bloc et apporte des commentaires sur certains articles qui doivent être modifiés, selon ses propos, notamment sur le volet des deux parties. Il précise également que les articles de Loi mentionnés ne sont plus à jour. Parmi les corrections soulevées, il est suggéré de revoir la définition du Cégep, de préciser certains responsables des décisions (point 1.2) et de citer les bons articles de Loi (point 1.3.). Des discussions ont lieu entre les membres et d'autres ajustements sont souhaités. Un suivi des corrections sera fait par la Direction du Cégep et par la suite, l'envoi du document modifié sera effectué auprès des représentants de la Ville dans ce dossier.

Considérant que le Cégep et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield désirent conclure une entente relative à l'hébergement temporaire d'urgence des sinistrés lors de sinistres majeurs;

Considérant que le Cégep et la Ville jugent approprié d'établir les modalités d'une telle entente par écrit;

Considérant les avantages réciproques d'une collaboration mutuelle entre le Cégep et la Ville en cas de sinistres;

Il est proposé par Mme Véronique Boisvert
Et appuyé par Mme Julie Dunn

A-652.7.1

D'AUTORISER LE PRÉSIDENT DU CONSEIL d'administration, monsieur Jean-François Bolduc, et le directeur général du Cégep de Valleyfield, monsieur

Marc Rémillard, à signer le protocole d'entente relatif à l'hébergement temporaire d'urgence des sinistrés avec la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, qui sera en vigueur dès sa signature jusqu'au 31 décembre 2026, EN TENANT COMPTE DES MODIFICATIONS PROPOSÉES LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 SEPTEMBRE 2026.

ADOPTÉ TEL QUE MODIFIÉ

7.2. Mandat du directeur général pour l'année 2025-2026

M. Jean-François Bolduc, président du conseil d'administration, présente le point. Il cède la parole à M. Rémillard pour qu'il détaille certaines priorités.

Annuellement, le conseil d'administration adopte le mandat qu'il confie à la Direction générale du Cégep de Valleyfield. Au préalable, le président du conseil d'administration et le directeur général discutent des éléments au plan de travail qui feront partie du mandat de l'année.

Le projet de mandat du directeur général est présenté lors de la rencontre et des questions sont posées par les membres, notamment entourant le Plan d'action en sécurité et les actions en cours et prévues. D'autres précisions sont apportées sur certaines priorités.

M. Bolduc ajoute, à la fin de la présentation, que c'est un mandat annuel teinté par de la consolidation plutôt que du développement. La stabilisation est requise cette année dans plusieurs dossiers, notamment dans les projets majeurs démarrés dans les années ultérieures.

Considérant l'article 3.6 d) du Règlement numéro 1 qui prévoit que le conseil d'administration adopte le mandat du directeur général;

Considérant que le mandat du directeur général sert d'assise à son évaluation annuelle;

Il est proposé par Mme Chantal Malouin
Et appuyé par Mme Alexandra Claveau

A-652.7.2

D'ADOPTER LE MANDAT DE L'ANNÉE 2025-2026 assigné à monsieur Marc Rémillard, directeur général du Cégep de Valleyfield, tel que nommé « Mandat du directeur général ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.3. Mandat du directeur des études pour l'année 2025-2026

M. Etienne Leduc amorce la présentation de son mandat annuel. Il explique le contexte de l'équipe de gestion à la Direction des études et les mouvements au sein de celle-ci depuis les derniers mois. Des précisions sont apportées sur certains dossiers prioritaires, dont celui de la réussite des étudiant(e)s et leur persévérance. Le renouvellement des programmes et des installations demeure également au sein des dossiers importants cette année, car déjà, plusieurs programmes sont en début d'implantation alors que d'autres sont à démarrer des bilans d'implantation. Finalement, d'autres thèmes importants font partie du mandat annuel, dont le suivi de certains projets en recherche, le plan de transition de la bibliothèque à poursuivre et la collaboration à venir aux travaux entourant l'expérience-étudiante.

Annuellement, le conseil d'administration adopte le mandat qu'il confie au directeur des études du Cégep de Valleyfield. Au préalable, le directeur général et le directeur des études discutent des éléments au plan de travail qui feront partie du mandat de l'année.

Le projet de mandat du directeur des études est déposé ci-joint. Des questions sont posées à la fin par les membres. Mme Boisvert souhaite avoir plus de détails entourant les travaux à la Formation générale et la modernisation des devis. M. Leduc souligne qu'un comité national a été créé et un sous-comité, sur lequel il siège. Des recommandations seront partagées afin, notamment, de prévoir un mécanisme de révision des programmes, comme c'est le cas actuellement dans les programmes préuniversitaires et techniques. Il y a également des recommandations entourant l'épreuve uniforme de langue où plusieurs questionnent sa pertinence au sein du réseau. Les travaux se poursuivront et un suivi sera fait localement où l'adhésion est favorable à ce jour.

En conclusion, M. Bolduc félicite la qualité des documents des deux mandats présentés lors de la séance. M. Rémillard rappelle aux membres que c'est le conseil d'administration qui a souhaité obtenir des mandats annuels, ce qui assure des suivis plus fréquents.

Considérant l'article 3.6 d) du Règlement numéro 1 qui prévoit que le conseil d'administration adopte le mandat du directeur des études;

Considérant que le mandat du directeur des études sert d'assise à son évaluation annuelle;

Il est proposé par Mme Michèle Kama
Et appuyé par Mme Véronique Boisvert

A-652.7.3

D'adopter le mandat de l'année 2025-2026 assigné à monsieur Etienne Leduc, directeur des études du Cégep de Valleyfield, tel que nommé « Mandat du directeur des études ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7.4. Révision de la prolongation d'entente – Concessionnaire alimentaire

Mme Annie Bélisle-L'Anglais, directrice des services administratifs, présente le point.

Le 9 juin 2020, à la suite d'un processus d'appel d'offres, le conseil d'administration autorisait (résolution numéro A-597.14) l'octroi d'un contrat pour les services alimentaires du Cégep à l'entreprise Les services alimentaires Laniel Saint-Laurent Inc. pour trois (3) années (2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023) avec une possibilité d'ajouter deux (2) années en option (2023-2024 et 2024-2025). La portée de ce contrat incluait d'assurer les services de la cafétéria, du café étudiant Chez Rose, de traiteur interne et d'opérateur de machines distributrices pour le Cégep au campus principal. Une copie de ce contrat se trouve ci-joint.

Le Cégep s'étant prévalu de ces deux années d'option, le contrat avec Les services alimentaires Laniel Saint-Laurent Inc. a pris fin le 30 juin 2025.

Le 4 octobre dernier, dans la foulée de l'agression armée au Cégep d'une employée de notre concessionnaire alimentaire Laniel Saint-Laurent, un incendie s'est déclaré dans la cuisine. Depuis, la cuisine est inutilisable et le sera encore pour quelques mois pendant sa reconstruction. À la suite des événements du 4 octobre qui ont touché directement trois de ses employées présentes sur les lieux au moment des événements, notre concessionnaire alimentaire a fait preuve d'une grande agilité et d'une collaboration très professionnelle pour se réorganiser afin de bonifier son offre de services au café étudiant Chez Rose en l'absence de disponibilité des infrastructures de la cafétéria.

Le Cégep est, de façon globale, satisfait des services rendus par Laniel Saint-Laurent depuis le début du contrat en 2020. Nous considérons également que l'apport de l'expertise d'un concessionnaire alimentaire d'expérience qui connaît les lieux sera bénéfique pour la conception du réaménagement de la cuisine à la suite du sinistre.

La Direction des services administratifs a précédemment été mandatée pour explorer la possibilité de prolonger l'entente avec notre concessionnaire alimentaire, sous la forme d'un contrat de gré à gré d'une durée d'un (1) an, dans les mêmes conditions que les exigences du contrat qui arrivait à échéance. Laniel Saint-Laurent a répondu favorablement, mais a demandé la modification de l'une des exigences qui concerne la date de fermeture complète des points de service durant la période estivale. Dans cette optique, le conseil d'administration autorisait (résolution numéro A-646.7.8) le 4 février dernier d'octroyer le contrat en gré à gré pour l'offre de services alimentaires du campus principal pour une (1) année (2025-2026) à l'entreprise Les services alimentaires Laniel Saint-Laurent Inc.

En juin dernier, Laniel Saint-Laurent sollicitait le Cégep pour une rencontre afin de discuter du renouvellement de l'entente en lien avec l'avancement des travaux de reconstruction de la cuisine. En toute connaissance du fait que la reconstruction de la cuisine n'allait pas être complétée pour la rentrée d'automne

2025 comme envisagé initialement, l'entreprise a demandé la possibilité à ce qu'un renouvellement d'entente de plus longue durée soit renégocié.

À la fin de la présentation, Mme Boisvert informe les membres de commentaires reçus de la part d'étudiant(e)s et d'enseignant(e)s au sujet de la hausse des prix des aliments et de la déception exprimée de certains groupes quant à la qualité de la nourriture. M. Rémillard précise que des analyses ont déjà été faites dans le passé, mais l'exercice de comparaison pourra être réactivé. Un processus d'appel d'offres suivra également à la fin du contrat. En conclusion, il rappelle que le niveau de qualité du service traiteur a augmenté depuis les dernières années.

Il est aussi ajouté que des suivis annuels sont prévus dans les démarches afin d'assurer un suivi de l'entente.

La proposition d'entente révisée est un contrat d'une durée de trois (3) ans prenant effet le 1er juillet 2025 et prenant fin le 30 juin 2028. À la différence du contrat initial ayant pris fin au 30 juin 2025, les modifications apportées aux modalités du contrat seront les suivantes :

1. Les points de services seront complètement fermés une (1) semaine après la fin de la période des examens des étudiants (selon le calendrier scolaire) jusqu'à leur réouverture à la deuxième semaine du mois d'août. Laniel Saint-Laurent s'engage cependant à continuer à opérer les machines distributrices et à offrir son service de traiteur pour cette période estivale en excluant le mois de juillet.
2. L'année 2025-2026 fera l'objet d'un allègement de la redevance annuelle exigée qui sera réduite de moitié, correspondant à un montant de 7 500 \$. Cet escompte est offert étant donné la présence d'infrastructures partielles jusqu'à la fin du projet de reconstruction de la cuisine qui devrait se terminer durant la session d'hiver 2026.
3. Les attentes concernant les services réduits pour les différentes périodes (examens, encadrement et hors session) seront définies plus précisément.

Considérant la résolution numéro A-597.14 autorisant l'octroi d'un contrat pour les services alimentaires du Cégep à l'entreprise Les services alimentaires Laniel Saint-Laurent Inc. pour trois (3) années (2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023) avec une possibilité d'ajouter deux (2) années en option (2023-2024 et 2024-2025);

Considérant la satisfaction du Cégep face aux services rendus par Les services alimentaires Laniel Saint-Laurent depuis 2020;

Considérant que le Cégep et son concessionnaire alimentaire ont été grandement touchés par les événements du 4 octobre 2024;

Considérant que le Cégep pourra bénéficier de la collaboration d'un partenaire d'expérience et connaissant des lieux pour son projet de reconstruction de cuisine;

Considérant que l'offre de services alimentaires au Cégep contribue à proposer une expérience-étudiante et une expérience-employé distinctives;

Considérant les délais dans le projet de reconstruction de la cuisine;

Considérant la résolution numéro A-646.7.8 autorisant l'octroi d'un contrat pour les services alimentaires à l'entreprise Les services alimentaires Laniel Saint-Laurent Inc. pour une (1) année (2025-2026);

Il est proposé par Mme Véronique Boisvert
Et appuyé par Mme Lucie Chiasson

A-652.7.4

D'AUTORISER LA MODIFICATION DE LA résolution numéro A-646.7.8 par celle-ci afin de supprimer ce paragraphe :

D'OCTROYER LE CONTRAT EN GRÉ À GRÉ POUR l'offre de services alimentaires du campus principal du Cégep, soit les services de cafétéria, du café étudiant Chez Rose, de traiteur interne et d'opérateur de machines distributrices pour une (1) année (2025-2026) à l'entreprise Les services alimentaires Laniel Saint-Laurent Inc. selon les modalités convenues et présentées.

ET LE REMPLACER PAR CECI :

D'OCTROYER LE CONTRAT EN GRÉ À GRÉ POUR l'offre de services alimentaires du campus principal du Cégep, soit les services de cafétéria, du café étudiant Chez Rose, de traiteur interne et d'opérateur de machines distributrices pour trois (3) années (2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028) à l'entreprise Les services alimentaires Laniel Saint-Laurent Inc. selon les modalités convenues et présentées.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. Points d'information

8.1. Bilan et faits saillants de la Fondation du Cégep

M. Yves Trottier, directeur général de la Fondation du Cégep de Valleyfield, présente le point à l'aide d'une présentation PowerPoint.

D'entrée de jeu, il précise que la Fondation a également été impactée par les compressions budgétaires gouvernementales. La mesure Placement Cégep a diminué d'environ 230 000 \$. Des défis sont à envisager dans la prochaine année et la Fondation doit être créative pour répondre aux besoins du Cégep tout en attirant de nouveaux donateurs. À la fin de la présentation, des questions sont posées quant à l'arrêt du programme d'aide à l'achat d'un ordinateur portable. Il

est souligné que les étudiant(e)s ayant besoin de soutien financier peuvent communiquer avec l'équipe de l'aide financière et la Fondation. Le programme de bourses d'urgence est également très utilisé et fonctionne bien.

M. Bolduc remercie M. Trottier ainsi que les membres de son conseil d'administration pour leur implication.

8.2. Ratification des décisions du comité exécutif durant la période estivale 2025

M. Jean-François Bolduc, président du conseil d'administration, présente le point.

Lors de sa dernière assemblée du 16 juin 2025, le conseil d'administration du Cégep a confié au comité exécutif ses pouvoirs pour tout point nécessitant une décision pendant la période estivale. À sa première assemblée régulière de l'automne, le conseil d'administration doit normalement entériner les décisions prises en son nom par le comité exécutif.

Depuis l'assemblée du 16 juin 2025, le comité exécutif s'est réuni à une reprise. Durant cette rencontre, le comité n'a pris aucune décision qui relève normalement des compétences du conseil d'administration.

8.3. Reddition de comptes annuelle des services autofinancés (SF-21-PO-01) pour 2025-2026

Mme Annie Bélisle-L'Anglais, directrice des services administratifs, présente le point.

Le 23 novembre 2016, le Vérificateur général du Québec (VGQ) déposait son rapport qui contenait des remarques et des recommandations pour les cégeps, notamment sur les services autofinancés.

Le 8 juin 2021, le Cégep de Valleyfield adoptait sa propre politique (SF-21-PO-01) portant sur les services autofinancés (voir document joint). Cette politique sert essentiellement de cadre de référence pour mieux informer annuellement les administrateurs du Cégep sur les activités autofinancées, les partenariats et leurs tarifications et, le cas échéant, la modulation des frais et des loyers accordés par le Cégep.

Un tableau synthèse (annexe 1- SF-21-PO-01) contenant les montants impliqués en lien avec les services autofinancés est présenté en pièce jointe pour l'année financière 2025-2026. Ce tableau présente par catégories le type de service autofinancé, la valeur des services offerts et, le cas échéant, la justification des modulations.

M. D'Amour demande si des exercices ont été tentés dans le passé pour certains services nommés au sein du tableau, telles que les activités étudiantes, ce à quoi répond négativement M. Rémiard.

8.4. Reddition de compte sur les contrats entre 10 000 \$ et 150 000 \$ pour l'année 2024-2025

Mme Annie Bélisle-L'Anglais, directrice des services administratifs, présente le point.

En conformité avec l'article 9.2 du Règlement numéro 2 portant sur la gestion financière du Cégep, à la première séance régulière du conseil d'administration suivant la fin d'une année financière, une reddition de compte doit être produite pour toute acquisition, tout contrat de construction ou de services ou toute location de biens ou services de 10 000 \$ à 150 000 \$ pour l'année 2024-2025.

Un tableau représentant l'ensemble de ces contrats est joint à la présentation. Certaines précisions sont apportées quant aux démarches pour sélectionner un fournisseur et sur les processus internes. D'autres échanges ont lieu entourant les contrats de production de vidéos et photos notamment.

8.5. Suivi du projet de remplacement des fenêtres de l'aile A

Mme Annie Bélisle-L'Anglais, directrice des services administratifs, présente le point à l'aide d'une présentation PowerPoint. Un bilan des travaux et un suivi financier de ceux-ci sont détaillés dans le document.

8.6. Suivi du projet de remplacement de la toiture et de la ventilation de l'aile B

Mme Annie Bélisle-L'Anglais, directrice des services administratifs, présente le point. Une présentation PowerPoint est effectuée pour faire le bilan des travaux réalisés et les budgets investis. Des échanges ont lieu durant la présentation.

8.7. Bilan du Plan de travail institutionnel 2024-2025

M. Marc Rémillard, directeur général, présente le point. Il précise que certains livrables ont été reportés en raison de limites parfois de ressources humaines ou financières, dans le contexte des compressions budgétaires et du gel d'embauche pour le personnel administratif.

Rappelons qu'en juin 2023, le conseil d'administration adoptait le Plan stratégique 2023-2028. Ainsi, en cohérence avec ce dernier, le Plan de travail institutionnel (PTI) 2024-2025, grâce à la collaboration de l'ensemble des directions et des instances consultées, le PTI a été élaboré en début de cette année scolaire.

Pour faire état des résultats des moyens et des livrables à la fin de l'année, une présentation PowerPoint est effectuée. Le fichier Excel détaillant l'ensemble du PTI est aussi déposé pour information, en complément de la présentation.

Rappelons également qu'en parallèle, un plan opérationnel annuel est aussi suivi par les différentes directions, pour les activités courantes de l'organisation.

M. Bolduc souligne l'excellent travail réalisé par les directions et les services tout au long de l'année.

8.8. Plan de travail institutionnel 2025-2026

M. Marc Rémillard, directeur général, présente le point.

En suivi de l'adoption du Plan stratégique 2023-2028 les travaux d'élaboration du plan de travail institutionnel (PTI) 2025-2026, avec l'ensemble des directions, sont désormais complétés. Il fait état des actions et des projets traités annuellement cette année par l'ensemble des directions.

Le Plan de travail 2025-2026 a été soumis aux membres du comité Plan institutionnel de la réussite éducative (PIRÉ) ainsi qu'à la commission des études, aux trois instances syndicales du Cégep, auprès de l'Association étudiante (AECV) et de l'Association des cadres des cégeps du Québec – locale (ACCQ), en date du 5 septembre 2024, après avoir finalisé les travaux menés par les comités de direction et de gestion. La consultation s'est terminée le 20 septembre dernier; un seul avis des instances officielles a été reçu, soit provenant du Syndicat des professionnelles et professionnels. Il est joint à l'ordre du jour. M. Leduc partage quelques commentaires et ajustements proposés au PTI, en réponses aux questionnements reçus via l'avis officiel.

Lors de l'assemblée, le directeur général, accompagné des directeurs, présente sommairement le Plan de travail institutionnel 2025-2026. Un fichier Excel détaillant l'ensemble du PTI annuel est aussi déposé pour information.

Notons également que pour mener à terme le PTI annuel, le comité de gestion s'est doté de nouveaux outils dont une fiche-projet, afin de soutenir la réflexion sur les dossiers prioritaires et les impacts de ceux-ci sur les différentes équipes.

En parallèle un plan opérationnel annuel a aussi été élaboré et sera suivi par les différentes directions pour les activités courantes de l'organisation.

M. Rémillard rappelle que ces projets n'incluent pas les opérations courantes qui impactent également les équipes au quotidien.

8.9. Recensement des opérations entre apparentés – Formulaire à remplir par les membres

Mme Geneviève Boileau, directrice des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications, invite les membres à remplir le formulaire de recensement des opérations entre apparentés pour l'année 2024-2025, et ce, avant le 25 octobre prochain.

8.10. Du président

M. Bolduc invite Mme Julie Dunn à partager son expérience quant à sa présence lors de la Fête d'accueil des employé(e)s en début d'année. Elle souligne l'ambiance festive ressentie lors de la rencontre et au sein des équipes. Elle a apprécié la qualité des présentations et de la prestation offerte par une étudiante. M. Bolduc profite de ce moment pour inviter les membres à suivre les réseaux sociaux du Cégep pour découvrir les différentes initiatives et vidéos promotionnelles réalisées par les équipes. Il rappelle aussi les dates des portes ouvertes à venir à l'automne dans les trois campus.

8.11. Du directeur général

8.11.1. Revue de presse du 29 avril au 6 juin au 11 septembre 2025

M. Rémillard invite les membres à prendre connaissance de la revue de presse.

8.11.2. *Balado Ma vie ma région – Cégep : plus d'étudiants, moins d'argent*

M. Rémillard invite les membres à visionner l'entrevue à laquelle il a participé. Il a beaucoup apprécié la formule proposée qui a permis d'aborder plus en profondeur certains sujets.

Il ajoute également que c'est la *Journée de réconciliation*, où plusieurs activités ont été organisées et se poursuivront dans les prochaines semaines au sein des trois campus.

Enfin, M. Rémillard donne également quelques informations entourant les premiers échanges entre la Fédération des cégeps et la nouvelle ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Martine Biron. Les discussions ont été positives et il a été rappelé à cette dernière l'impact négatif des mesures budgétaires mises en place sur le réseau collégial et ses perspectives de développement.

8.12. Du directeur des études

8.12.1. Retour sur la rentrée 2025

M. Leduc résume quelques faits saillants de la rentrée, où l'effectif étudiant était très important, et ce, sur les trois campus. Il rappelle qu'un comité interservices suit les opérations et les activités de la rentrée. Plusieurs bons coups sont soulignés, dont les processus d'embauches réalisés rapidement avec l'équipe des ressources humaines. Par ailleurs, des défis ont été soulevés, dont ceux entourant le manque d'espaces de stationnement et l'implantation du Centre d'études de Vaudreuil-Dorion qui a créé une surcharge au sein de plusieurs équipes. Les retards encourus entourant la gestion et la distribution des horaires ont aussi créé des enjeux et des

préoccupations auprès des étudiant(e)s, notamment. Des processus internes doivent être optimisés pour améliorer la situation. Finalement, l'arrivée du Groupe Coopsco et l'intégration de cette équipe dans les nouveaux espaces ont généré des défis pour livrer certains livres, mais le tout a été adressé aux responsables de la COOP.

8.12.2. Effectif étudiant au 20 septembre 2025

M. Leduc présente le portrait très positif entourant l'effectif étudiant. La tendance ayant une représentation féminine plus importante au sein de l'effectif se répète depuis plusieurs années. Les membres sont invités à prendre connaissance du document joint.

8.12.3. Comité d'éthique de la recherche – Bilan des activités 2024-2025

M. Leduc informe les membres du bilan des travaux réalisés. Le comité demeure actif.

9. Point à huis clos

À 20 h 52,

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson
Et appuyé par M. James-William Caron

A-652.9

QUE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL d'administration
siège à huis clos avec la présence de Mme Geneviève
Boileau, secrétaire de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.1. Création d'un poste de coordonnateur(-trice) aux affaires étudiantes – Début des consultations

M. Marc Rémillard, directeur général, présente le point ainsi que les documents déposés. Les discussions se tiennent à huis clos.

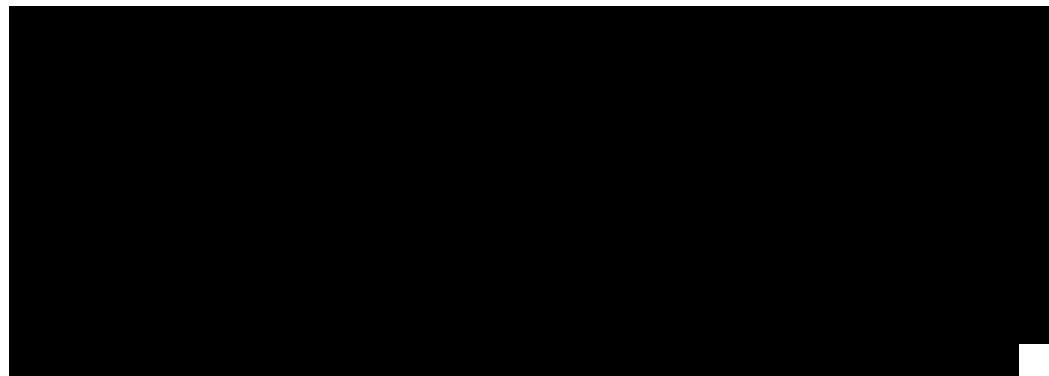
Dans le contexte menant à la retraite de M. Éric Tessier, directeur des affaires étudiantes, il a été discuté au conseil d'administration, entre autres à la séance du 7 mai 2024, du processus menant à son remplacement ainsi que de l'ajout d'un poste de cadre à la Direction des affaires étudiantes.

Le 29 octobre 2024, Mme Édith Filiatrault était nommée directrice des affaires étudiantes, et, le 1er novembre, entrait en vigueur le gel d'embauche décrété par le Conseil du Trésor et appliqué par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES). Cela signifiait que le Cégep devait obtenir une dérogation afin de pourvoir tout poste n'offrant pas directement des services aux étudiant(e)s.

Le 25 septembre dernier, le MES autorisait le Cégep de Valleyfield à pourvoir le poste de coordonnateur(-trice) aux affaires étudiantes considérant, entre autres, le faible taux d'encadrement de cette direction. La directrice des affaires étudiantes est la seule cadre de cette direction qui a vu passer le nombre d'employé(e)s réguliers de 8 en 2012 à 21 en 2025, sans compter une hausse du nombre d'activités étudiantes et, ainsi, une hausse du nombre d'animateur(-trice)s à superviser. Cette direction exerce des responsabilités diversifiées et comprend 6 secteurs d'activités :

- Service d'aide à l'intégration des élèves (SAIDE), appelé également services adaptés;
- Service de santé et psychosocial;
- Service d'orientation;
- Service de l'aide financière;
- Service de l'animation (activités socioculturelles et sportives, animation de milieu);
- Service de l'environnement et du transport en commun (développement durable).

Comme à notre habitude, nous allons procéder à une consultation interne et, à cet effet, vous avez un document en annexe présentant la réorganisation administrative touchant la Direction des affaires étudiantes.



Considérant le faible ratio d'encadrement de la Direction des affaires étudiantes et la portée des secteurs d'activités dont elle a la responsabilité;

Considérant que le ministère de l'Enseignement supérieur a autorisé le Cégep de pourvoir le poste de coordonnateur(-trice) aux affaires étudiantes;

Considérant l'orientation 3 du Plan stratégique 2023-2028 du Cégep de Valleyfield, qui vise, notamment, à développer une expérience- étudiante distinctive;

Il est proposé par Mme Véronique Boisvert
Et appuyé par Mme Lucie Chiasson

A-652.9.1

D'AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL À procéder aux consultations internes sur le projet de création du poste de coordonnateur(-trice) aux affaires étudiantes, telle que décrit dans le document « projet de réorganisation administrative à la Direction des affaires étudiantes » daté du 30 septembre 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



10. Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée régulière aura lieu le 28 octobre 2025 à 18 h 30 en présentiel, à la salle AR-20 du Cégep de Valleyfield.

11. Clôture de l'assemblée

Considérant que tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par M. James-William Caron
Et appuyé par M. Marc-André d'Amour

A-652.10

DE CLORE LA 652^e ASSEMBLÉE régulière du conseil d'administration à 21 h 32.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



Jean-François Bolduc
Président de l'assemblée

GB/am/mjd
PV CA652



Geneviève Boileau
Secrétaire de l'assemblée